

N° 2023-19

**SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL**

**Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical**  
**Séance du 11 juillet 2023**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20  
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 15  
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 16

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du comité syndical en date du 04 juillet 2023, une nouvelle convocation du comité syndical a été adressée le 05 juillet, en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le Comité Syndical s'est rassemblé le mardi 11 juillet 2023 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY à la mairie de Saint Nazaire sur Charente, sans nécessité de quorum.

**Présents titulaires (13)** : CANAUD Jeannine, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, COUESNON Elsa, DBJAY Jean-Pierre, DURIEUX Michel, GAURIER Sylvain, MARTIN Alain, MAZEDIER Patrick, MOSTAFA Samy, PORTRON Didier, PRUGNIERES Anne-Cécile, VINOT Valérie

**Présents suppléants (2)** : GUEVEL Stéphanie, PHILIPPE Jacqueline

**Pouvoirs (1)** : PERLADE Lydie à DBJAY Jean-Pierre

**Excusés** : MORJON Marie Laure, PACAUD Lionel

**Secrétaire de séance** : CANAUD Jeannine

---

---

**Elu rapporteur : Monsieur DBJAY – Président**

**Objet : Adoption du Projet Educatif de Territoire (PEdT)**

Monsieur le Président expose au comité syndical la démarche initiée pour l'élaboration du Projet Educatif de Territoire avec l'aide des FRANCA depuis 2022.

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2014 portant création du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal et les compétences exercées,

Vu l'article 551-1 du code de l'éducation portant sur le Projet Educatif de Territoire,

Vu la circulaire n°2021-184 du 19 décembre 2014 de l'Education Nationale portant sur la promotion de la généralisation des Projets Educatifs Territoriaux,

Considérant l'engagement du SEJI dans une démarche éducative concertée et partagée avec tous les partenaires du territoire,

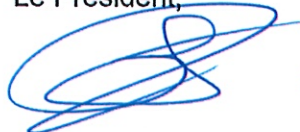
Considérant la présentation faite en séance du Projet Educatif de territoire,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré le Comité Syndical décide d'

- **ADOPTER le Projet Educatif de Territoire 2022-2025 ;**
- **DIRE que ce document sera diffusé à toutes les familles et partenaires du SEJI.**

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire,  
Le Président,



Le Président  
Jean-Pierre DEJAY

Enregistré en sous-préfecture le :  
Sous le n°017-200049625-20230711-2023 \_ 19DE  
Affiché le : 19 JUIL, 2023  
Certifié exécutoire le : 19 JUIL, 2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*